Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20260422-DEL20260422_30-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Pléguien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2026

DATE DE LA CONVOCATION :
16 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six,
Le vingt-deux du mois d'avril à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pléguien, sous la présidence de Madame Maëlig TAISSET, Maire.

Etaient présents :
TAISSET Maëlig, Maire
LE MÉHAUTÉ Claude, BOCHER Emilie, HERNOT Hervé, GOAZIOU Fabienne, Adjoints
DERRIEN Marylène, GOUEREC Nathalie, FOVET Karine, RAULT Frédéric, BRIAND Yvon, LE BLANC Stéphane, CARON Guillaume, GUERVILLY Alan, MADEC Myriam, GALLIER Coline, Conseillers Municipaux,

Absents : -

Secrétaire de séance : MADEC Myriam

Désignation des représentants de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)

Madame la Maire rappelle que la commune est adhérente à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) et à son projet associatif. A ce titre, elle contribue à orienter la stratégie et l'activité de l'agence. Pour cela, une personne élue doit être désignée pour siéger dans les instances de gouvernance de l'ALEC, ainsi que son suppléant le cas échéant.

Présentation générale

L'ALEC du Pays de Saint-Brieuc est une structure portée par trois intercommunalités, Saint-Brieuc Armor Agglomération, Lamballe Terre & Mer et Leff Armor Communauté, qui couvrent ensemble un territoire de 97 communes et 250 000 habitants.

L'ALEC est soutenue par l'ADEME, la Région Bretagne, le département des Côtes d'Armor et le Syndicat Départemental d'Énergie. C'est une association loi 1901, ouverte à la société civile, qui réunit aujourd'hui plus de 120 membres adhérents sur le territoire aux côtés des agglomérations et des communes : associations de consommateurs, associations à but social ou environnemental, bailleurs sociaux, gestionnaires de patrimoines, organismes consulaires et fédérations professionnelles, citoyens, opérateurs énergétiques ou financiers, etc.

L'Agence assure différentes missions d'intérêt général au service de la lutte contre le dérèglement climatique, de la transition énergétique et des économies d'énergie, à l'aide d'une équipe de 24 techniciens, conseillers thermiciens et chargés de mission.

Accompagner les collectivités dans la transition énergétique

Les 72 communes adhérentes bénéficient de l'expertise d'un conseiller ou d'une conseillère en Énergie Partagé (CEP). Les CEP réalisent un bilan des consommations d'énergie et d'eau des bâtiments communaux et présentent des propositions d'amélioration. Ils accompagnent ensuite

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20260422-DEL20260422_30-DE

les collectivités dans la mise en œuvre de ces préconisations et dans les projets de construction ou de rénovation de bâtiments publics.

L'Agence apporte également son expertise aux collectivités pour définir et animer des politiques territoriales en matière d'énergie et de climat : Plan Climat Énergie Territoriaux, Labélisation Territoire Engagé pour la Transition Ecologique, planification énergétique territoriale, volet énergie-climat des documents d'urbanisme…

Les valeurs de l'ALEC

- Une éthique au service du bien commun
- Une neutralité par rapport aux enjeux politiques et économiques
- Une gouvernance démocratique

Les atouts de l'ALEC

- Neutralité et indépendance du service public
- Engagement et volontarisme de l'associatif
- Expertise et agilité de sa structure et de son équipe

La spécificité de l'ALEC

L'ALEC est une association de mutualisation sur les enjeux Energie/Climat à la jonction du monde de l'Economie Sociale et Solidaire et de celui des collectivités. C'était le choix des 7 EPCI qui composaient le Pays de Saint-Brieuc à la création de la structure. Dans son projet associatif, elle assume cette dualité qui en fait sa spécificité avec une gouvernance partagée entre les représentants des collectivités et les acteurs de la société civile. Cela permet à l'ALEC, à la fois de porter des projets en propre (sous le pilotage de son Conseil d'Administration) et d'être en appui de la stratégique et en soutien de la mise en œuvre des politiques de publiques.

Le représentant de la commune est l'interlocuteur de l'ALEC pour toute les actions de l'agence sur la commune. Ex : Conseiller ou de la Conseillère en Energie Partagé pour les questions liées à la gestion du patrimoine, échanges sur la situation d'un habitant confronté à la précarité énergétique, déploiement d'action de sensibilisation sur les enjeux énergie-climat…

Ce représentant est la courroie de transmission entre l'ALEC et la commune (notamment le conseil municipal).

Disponibilités

Les élus référents sont sollicités pour travailler à la définition du programme d'actions annuel du service de Conseil en Energie Partagé et pour tous les échanges liés à ce programme d'action. En parallèle, il peut également être sollicité par les autres services de l'ALEC (à destination des habitants notamment ou pour des temps liés aux activités autour des énergies renouvelables et/ou de la stratégie climat locale).

Concernant la gouvernance de l'ALEC, l'élu référent est le représentant de la commune à l'Assemblée générale. S'il le souhaite, il peut intégrer le Conseil d'Administration de l'association.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20260422-DEL20260422_30-DE

Il appartient à l'assemblée de désigner les représentants de la commune à l'ALEC.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE de désigner, comme représentants de l'ALEC M Hervé HERNOT, comme membre titulaire et M Frédéric RAULT, comme membre suppléant.**

Fait et délibéré à Pléguien,
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
La Maire,
Maëlig TAISSET

Myriam MADEC
Secrétaire de séance